S ISSR S D

Société Internationale de Sociologie des Religions International Society for the Sociology of Religion

# Network 21 Réseau

Octobre 2003

Editeur responsable: Karel Dobbelaere

### 28ème Conférence de la SISR à Zagreb, juillet 2005

Le **THÈME** de la 28ème Conférence de la SISR sera choisi par le CONSEIL lors de sa réunion de février 2004

Nous invitons les membres à nous envoyer leurs propositions de thèmes (deux pages maximum); celles-ci seront discutées lors de la prochaine réunion du conseil. Ces propositions doivent indiquer le thème général et son argument et suggérer comment il pourrait être subdivisé en 2 séances plénières.

Ces propositions doivent parvenir au Président

<u>avant le 15 décembre 2003</u>: <u>vincenzo.pace@unipd.it</u> avec copie au Secrétaire Général karel.dobbelaere@soc.kuleuven.ac.be

Contenu: Lettre du Président

Comment nous joindre

Procès Verbal de l'Assemblée Générale

Officiers et membres du Conseil

Résultats des votes (2003)

Statuts de la SISR

Conférences et rencontres annuelles

#### Lettre du Président

C'est très vivement que je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée et que j'essayerai d'honorer soit dans la continuité du travail déjà réalisé par les Présidents qui m'ont précédé, soit en relevant les défis de l'avenir, qui sont nombreux. Je pense en particulier à la cooptation, dans le fonctionnement de notre société, des nouvelles générations des sociologues de la religion : il s'agit de multiplier les efforts pour encourager les jeunes chercheurs à participer activement à la vie scientifique de la SISR/ISSR. Un autre point important est l'ouverture de nos portes aux régions où notre présence est encore très faible (comme le monde arabomusulman) ou pratiquement inexistante (comme dans le cas du Sud-Est Asiatique ou de l'Afrique subsaharienne). Il s'agit aussi de maintenir et de préserver l'esprit de coopération qui nous a toujours permis d'organiser au mieux les conférences, d'avancer avec des projets de recherche communs, de favoriser entre nous un échange fructueux d'idées tant sur le plan théorique que méthodologique, grâce à une précieuse alchimie entre science et amitié.

Enzo Pace, Président

#### **COMMENT NOUS CONTACTER?**

Enzo Pace, Président Département de Sociologie Université de Padoue Via San Canziano 8 I-35100 Padoue, Italie

Tél. Bureau: + 39-0498-274304/02 Fax. + 39-049-657508

Tél. privé: + 39-049-685958 e-mail: vincenzo.pace@unipd.it

Jean-Pierre Hiernaux, Trésorier Département de Sociologie ESPO/POLS/ANSO Université Catholique de Louvain Place Montesquieu 1/1

B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Tél. bureau: + 32-10-474241 Tél. privé: + 32-71-811736 Fax privé: + 32-71 816253 e-mail: hiernaux@anso.ucl.ac.be Karel Dobbelaere, Secrétaire Général

Département de Sociologie Katholieke Universiteit Leuven Van Evenstraat 2B

B-3000 Leuven, Belgique

+32-16-323203

+ 32-16-323365

+32-85-235129 (phone + fax.)

karel.dobbelaere@soc.kuleuven.ac.be

#### Hilde Van Meerbeeck-Cravillon,

Secrétaire Administrative Bremveldstraat 16 B-3020 Herent, Belgique

+ 32-16-230398

sisr@pandora.be sisr@soc.kuleuven.ac.be

### Social Compass

Si vous avez présenté un papier à la Conférence de Turin, vous êtes cordialement invité à soumettre celui-ci au Comité Éditorial SISR/ISSR, qui statuera sur son éventuelle publication dans le 2ème numéro 2005 de Social Compass

Veuillez s.v.pl. soumettre votre papier en respectant scrupuleusement les consignes qui ont été distribuées avec les documents de la Conférence. La date ultime d'introduction de votre papier est le 15 décembre 2003.

#### Il doit être envoyé à

Jim Beckford, Dept. of Sociology, University of Warwick Coventry CV4 7AL, England

#### Procès Verbal de l'Assemblée Générale de la SISR/ISSR

Turin, mercredi 23 juillet 2003

#### 1) Mot de bienvenue

Jim Beckford, président de la SISR, souhaite la bienvenue aux 98 membres présents.

#### 2) Adoption de l'ordre du jour

Jay Demerath propose l'adoption de l'ordre du jour; Pal Repstad soutient cette proposition. L'ordre du jour proposé est adopté à l'unanimité.

#### 3) Procès Verbal de l'Assemblée Générale de 2001

Jay Demerath propose que le PV de l'Assemblée Générale, qui s'est tenue à Ixtapan de la Sal, au Mexique, le 22 août 2001, soit accepté. Pal Repstad soutient cette proposition. Le PV de l'Assemblée Générale de 2001 est accepté à l'unanimité.

#### 4) Rapport du président du Comité Local

Franco Garelli informe qu'au moment où se tient l'Assemblée Générale, 260 participants (ils seront finalement 299) ont été enregistrés pour ce qu'il appelle cette « Conférence-sauna » -- faisant ainsi allusion à la température ambiante. Il remercie l'administration de l'Université, les membres du Comité Local, les mécènes et le secrétariat de l'organisation (dont les noms figurent

dans le manuel de la Conférence). Il dit aussi toute la satisfaction qu'il retire de la parfaite collaboration avec le Secrétariat Général de la SISR. Franco Garelli souligne l'effort tout particulier qui a été fait pour produire un manuel de la Conférence qui soit très maniable et qui donne non seulement le programme mais aussi la liste des sessions parallèles, les résumés des papiers et la liste des membres présentant un papier.

Elisabeth Arweck tient à exprimer ses félicitations pour l'organisation de la Conférence et propose que le Comité Local et son président soient vivement congratulés par l'assemblée, proposition à laquelle répondent les applaudissements unanimes des membres présents à l'Assemblée Générale

#### 5) Rapport du président

Jim Beckford exprime son admiration pour le travail accompli par Franco Garelli et le Comité local, ainsi que sa gratitude aux sponsors. Il souligne tout particulièrement l'effort accompli par le Comité Local pour permettre l'octroi de bourses. Selon lui, cette conférence bénéficie « d'un prestigieux programme et d'un superbe environnement ». Il tient aussi à mentionner la courtoisie, la gentillesse et le sens de l'hospitalité avec lesquels les membres du Secrétariat local entourent les participants. Une rencontre ultérieure permettra à Franco Garelli de leur témoigner les remerciements et la gratitude de la SISR.

Le président remercie aussi les membres du Comité de Programme (R. Azria, F. Garelli et le Secrétaire Général) qui, avec lui, ont consciencieusement évalué les 19 demandes introduites pour des bourses -- ce qui n'était pas une tâche aisée. Il félicite les 7 sélectionnés : Hossein Godazgar, José Louis Gonzalez, Inna Naletova, Georgina Szilagyi, Angelica Thumala, Masoumeh Velayati et Victor Yelensky. Il émet le souhait de voir la SISR disposer, à l'avenir, de plus de moyens encore pour distribuer de telles bourses.

Jim Beckford fait alors part à l'assemblée du décès de 3 membres, survenu depuis la Conférence du Mexique : Giuseppe Capraro (Italie), Paul Cummergen (Swaziland) et Jeffrey Hadden (USA) et il demande un moment de silence à leur mémoire. Il dit aussi ses regrets face à l'absence de certains membres de longue date de la SISR, qui n'assistent pas à la Conférence pour de graves raisons de santé : le président d'honneur B.R. Wilson, Y. Abe, A. Abela et L. Tomasi et il dit son espoir de les retrouver présents et en bonne santé lors de la prochaine conférence.

Le président évoque alors les réalisations majeures de la période 2002-2003 : l'importante croissance du nombre des membres ; la mise au point du site informatique ; l'efficacité du Secrétariat Général à Louvain ; la rigoureuse analyse de la situation financière par le Trésorier et la mise en œuvre effective des conclusions tirées de celle-ci ; l'adaptation et le toilettage des statuts ; la mise au point par Véronique Altglas du site des Nouveaux Chercheurs, sur lequel plus de cent membres discutent théorie et méthodologie. Et il rappelle le merveilleux travail accompli par Roberto Blancarte et son comité pour réaliser la 26ème Conférence à Ixtapan de la Sal (Mexique).

Alors qu'il va quitter la présidence dès la fin de l'Assemblée Générale, Jim Beckford tient à exprimer toute sa gratitude aux membres du Conseil et du Bureau Exécutif pour leur

collaboration collégiale et efficace à la direction de la SISR. Il souligne tout particulièrement sa profonde reconnaissance au Secrétaire Général pour « son énergie incroyable, son efficience et son dévouement » et pour la qualité des personnes dont il a su s'entourer à Louvain, avec une mention toute spéciale pour Mme Hilde Van Meerbeeck-Cravillon. Il remercie aussi chaleureusement le Trésorier pour le souci qu'il a eu d'assurer à la SISR une base financière saine et claire. Les remerciements de Jim Beckford vont aussi au Comité Editorial et à sa présidente Liliane Voyé, qui, avec l'aide précieuse de Mme Lallemand, ont assuré durant 4 ans la publication des papiers des Conférences dans Social Compass. Il dit aussi sa gratitude à A. Bastenier et à F. Gendebien, respectivement Directeur et Editeur de Social Compass, pour le soutien qu'ils apportent à la SISR en réservant annuellement un numéro à celle-ci, et, au titre de futur président du Comité éditorial de la SISR, il exprime le souhait de voir cette collaboration se poursuivre dans les mêmes termes. Véronique Altglas est aussi remerciée pour tout son investissement dans le réseau des Jeunes Chercheurs. La gratitude du président sortant va aussi au mécène anonyme qui, par ses dons, manifeste son appréciation du travail scientifique réalisé par la SISR. Enfin, au nom des participants, Jim Beckford remercie les interprètes R. Berghe, J. Charlesworth ainsi que leurs collègues italiens pour leur professionnalisme et leur dévouement.

En terminant son rapport, Jim Beckford mentionne encore certains défis que la SISR devra affronter : la stabilisation du nombre des membres ; l'expansion dans des régions et pays où la SISR n'est pas ou n'est que très marginalement représentée : l'Afrique, l'Amérique Latine ; le Sud-Est asiatique et le Moyen-Orient ; la recherche d'une source stable de financement des bourses car tous les Comités Locaux n'ont pas la possibilité d'assurer la couverture de celles-ci.

A ce propos, S. Landres mentionne que, grâce à la Commission Fulbright et au State Department des USA, 7 personnes ont pu assister à la Conférence et une Session Thématique sur « Les modes du pluralisme religieux ; perspectives comparatives » a pu être organisée. Diverses suggestions sont alors faites pour alimenter le Fonds Verscheure, créé pour permettre l'attribution de bourses.

### 6) Rapport du Secrétaire Général

Avec l'aide du Président et du Trésorier, le Secrétaire Général pense avoir réussi à résoudre certains problèmes auxquels était confrontée la SISR.

6.1 La situation financière de celle-ci imposait des mesures drastiques. Il s'agissait de réduire les frais de fonctionnement et d'adapter les cotisations au coût de la vie pour accroître les revenus. En effet, le rapport que le Trésorier avait fait au Conseil lors de sa réunion de février 2002 à Paris montrait que la SISR avait perdu 13.600 €entre la conférence de Leuven (Belgique) et celle d'Ixtapan de la Sal (Mexique).

#### 6.1.1 Réduire les frais de fonctionnement

La diminution des frais de fonctionnement a pu se faire grâce à :

- l'utilisation du courriel et du site électronique (lequel a été amélioré avec l'aide de notre collègue Jim Spickard et, ultérieurement, de Ive Pauwels) pour les contacts avec les membres, ce qui non seulement a fortement réduit les frais postaux mais a aussi permis des contacts plus

fréquents (3 « Réseaux » par an au lieu de 2) et l'envoi régulier aux membres de rappels concernant le paiement de leurs cotisations ;

- une sensible réduction des frais de secrétariat grâce à l'intégration du Secrétariat Général au sein du Secrétariat du Département de Sociologie de la Katholieke Universiteit Leuven. Les secrétaires aident le Secrétaire Général à formater, à imprimer et à expédier les documents ; à suivre des contacts avec les membres et à mettre régulièrement à jour le Who's Who ; et à tenir à jour le budget du mécénat (voir infra). Lorsque, au moment de sa retraite, Mme Hilde Van Meerbeeck a quitté le département, elle a accepté de continuer à l'aider comme secrétaire administrative de la SISR ; elle assure les contacts entre les membres et le Trésorier et, avec les secrétaires du département, elle a préparé les documents pour la Conférence, chose qui représente un travail très important.

## 6.1.2 L'accroissement des revenus de la SISR

Ceci a pu être opéré par deux moyens ;

- Sur proposition du Conseil, les membres ont accepté par vote un accroissement des cotisations. La chose était d'autant plus nécessaire que la déflation du \$ canadien s'était traduite par une perte financière significative pour la SISR pendant les quatre années durant lesquelles le Secrétariat Général était au Canada. De plus, les cotisations n'avaient jamais été adaptées au coût de la vie. La proposition d'augmentation des cotisations, sauf pour les membres en provenance de pays à monnaie non convertible, a été acceptée par 49 voix contre 13 et 1 abstention sur 63 votants. Conformément à l'article 16 des statuts qui stipule que, pour être légitime, le résultat d'un vote doit atteindre 2 fois le nombre d'électeurs du Conseil (21) +1, soit 43, la décision d'augmentation des cotisations était ainsi approuvée.
- Le Vice-Président pour les Sciences Humaines de la Katholieke Universiteit Leuven a réussi à motiver un mécène qui a octroyé au Secrétaire Général, pour la durée de son mandat, 10.000 € par 2 ans, soit au total 20.000€ Cette somme aide à payer les frais de fonctionnement de la SISR et à reconstituer son capital

#### 6.2 Les membres

Si l'on attribue à l'année 2001 l'index 100, l'index des membres est passé à **172**, celui des membres ordinaires à 180 et celui des membres à tarif réduit à 166. Si par contre, on compare le nombre des membres ordinaires de ces deux années avec ceux de la période 1995-2001, soit 182, l'index est passé à 162.

Type de membres	Nombre en 2001	Nombre en 2002-2003(*)
Membres ordinaires	163	294
Membres à tarif réduit	58	87
Total	221	381

(\*) Nombre adapté à l'issue de la 27ème Conférence

#### 6.3 Changements des statuts

La proposition élaborée par le Président, le Président sortant et le Secrétaire Général d'adapter les statuts de la SISR en exécutant les décisions du Conseil et de l'Assemblée Générale, en rendant plus consistantes les versions française et anglaise, en opérant certains changements cosmétiques et en modifiant certains points de contenu, a été adoptée par les membres ; selon les articles, le vote s'est échelonné de 53 à 61 oui, de 1 à 3 non et de 1 à 9 abstentions (voir infra). Selon l'article 39 qui requiert pour chaque vote une majorité de deux tiers -- laquelle était de 42 -- les changements de Statuts ont été légitimement acceptés. On les trouvera infra.

#### 6.4 Résultats des élections

Est élu Vice Président : Jean-Paul WILLAIME avec **57** voix sur 63 votants

Sont élus membres du Conseil:

Irma BOROWIK avec 55 voix
Jay DEMERATH avec 52 voix
Franco GARELLI avec 52 voix
Frédéric MOENS avec 44 voix
Fabienne RANDAXHE avec 48 voix
Pal REPSTAD avec 49 voix
Erik SENGERS avec 48 voix
Tandis Qu TAJIMA avec 47 voix

**Seuls 63 membres ont voté** parmi environ 300 membres en ordre de cotisation le 15 avril 2003. Cela pourrait signifier que la société n'a que 20% de membres nucléaires ou que 80 % ont une totale confiance dans les officiers de la Société ou dans les candidats pour les postes au Conseil.

#### 6.5 Leçons à tirer de deux ans de fonctionnement comme Secrétaire Général

L'organisation de la conférence est très lourde, par exemple en impliquant directement tout à la fois les organisateurs des Sessions Thématiques et le Secrétaire Général. Aussi, le Secrétaire Général a l'intention de l'alléger pour la 28ème Conférence. Il laissera les initiateurs de sessions organiser leur propre session dont elles/ils devront lui envoyer le schéma pour une date fixée d'avance et il ne s'occupera directement que des Sessions de Papiers Libres, du Forum des Nouveaux Chercheurs, des Groupes d'Affinité et des Sessions «un auteur face à la critique».

Pour l'envoi des résumés de papiers proposés, il demandera aux auteurs de respecter scrupuleusement les règles strictes d'ordre typographique qui seront énoncées. Il a perdu trop de temps à formater ces envois et le Comité Local a du résoudre des problèmes qui dépassaient ses compétences techniques.

Sur base de toutes ces données, il structurera la 28ème Conférence.

6.6 Le Secrétaie Général a constaté que *les membres ne savent pas lire* ou, comme disent les secrétaires, n'ont pas *de respect pour le travail des secrétaires*. En effet, plusieurs membres ont envoyé des documents non-formatés, ne tenant pas compte des règles énoncées, ce qui donnait un travail supplémentaire ; certains traitaient aussi le Secrétaire Général comme il n'oserait pas traiter une secrétaire ou un étudiant. A certains moments, il dit avoir eu honte d'appartenir au corps académique, en voyant comment certains membres de celui-ci peuvent se comporter.

#### 6.7 Remerciements

Le Secrétaire Général dit avoir très vivement apprécié le travail avec le Président. Ils ont échangé des centaines de messages, se consultant l'un l'autre avant toute décision ; chaque fois, ils ont été d'emblée d'accord, à une exception près et dans ce cas, le Secrétaire Général s'est rallié à l'avis du Président C'est le Président qui a corrigé l'anglais du Secrétaire Général pour tous les documents officiels. Le Secrétaire Général le remercie et dit que c'était un plaisir de travailler une fois encore avec lui. Dans une société bilingue, où aucune des langues officielles n'est la langue maternelle du Secrétaire Général, celui-ci pu compter aussi sur le *président sortant*, sa femme, qui a corrigé son français. Il la remercie chaleureusement.

Le *trésorier* a montré une attention constante non seulement en vue de tenir le budget en équilibre mais aussi afin d'épargner et d'ainsi augmenter le capital de la Société. Son travail en ce sens a été d'une importance capitale en une période où il est tellement difficile de trouver des mécènes pour aider à donner des bourses de voyage aux membres de pays à monnaie non-convertible. Il remercie le Trésorier pour ses notes financières toujours fondées et bien argumentées qui ont permis d'orienter la politique financière de la SISR et pour le soin avec lequel il a géré le budget et les comptes.

Le Secrétaire Général remercie aussi *les membres de l'Exécutif et du Conseil* qui ont si bien et si aimablement soutenu, avec des suggestions intéressantes, une politique commune et qui ont été d'une inspiration constante.

Il dit encore combien c'était aussi un plaisir de travailler avec le *Comité Local* qui a fait un travail remarquable sous la direction de son président Franco Garelli dont il a pu constater l'efficacité conjuguée avec une gentillesse sans faille. Il a en outre apporté le financement nécessaire pour la politique de bourses de voyage, à un moment où les sponsors traditionnels ont fait savoir qu'ils ne pouvaient plus aider.

Le Secrétaire Général dit encore tenir à remercier chaleureusement *Mme Van Meerbeeck et Mme Lallemand* que les membres ont rencontrées ici au Secrétariat Général. Non seulement elles ont servi d'une manière efficace et aimable les participants à la Conférence mais elles ont chacune durant deux ans, largement contribué au fonctionnement de l'association. Hilde Van Meerbeeck l'a aidé tout au long de ces 2 ans, tout spécialement pour la préparation de cette Conférence. Et Mme Lallemand a aidé la présidence du Comité Editorial d'une façon remarquable. Finalement, le Secrétaire Général remercie les membres présents si nombreux à cette conférence qui déjà s'avère être un franc succès.

#### Suggestions en provenance des membres présents

- Pour les élections, plus de membres voteraient s'il y avait plusieurs candidats par poste.
- Pour accroître les possibilités de discussion durant les plénières, ne serait-il pas mieux de ramener à deux le nombre d'orateurs ?
- Il a été clairement montré que les coûts du Secrétariat Général ont été fortement réduits grâce au support institutionnel de l'université du Secrétaire Général, ce qui indique combien est essentiel le support institutionnel dont peut bénéficier le Secrétaire Général.
- La communication se fait via des courriels, le courrier postal pour les membres ne disposant pas de courrier électronique et le site informatique de la SISR. Ne pourrait-on en outre envisager de développer la communication en demandant aux membres du Conseil d'informer les membres de leur pays/région des affaires en cours et en stimulant les contacts régionaux.
- Le président insiste auprès des membres pour que ceux-ci fassent toujours preuve de courtoisie dans les échanges avec le Secrétariat Général et avec le Comité Local, qui, l'un et l'autre, consacrent beaucoup de temps au bon fonctionnement de la SISR et de la Conférence.

#### 7) Rapport du Trésorier et des Auditeurs

7.1 Présentant l'analyse que l'on peut actuellement faire de l'exercice 2002-2003, le trésorier attire l'attention sur le fait que les recettes considérées en ce moment sont celles exactement connues juste avant le début de la conférence. Elles devront être augmentées d'une marge, actuellement non connue, correspondant aux inscriptions réglées pendant la conférence ainsi qu'aux cotisations réglées par la même occasion ou par la suite. Les dépenses, pour leur part, comportent toutes celles connues au début de la conférence ainsi que l'estimation la plus précise possible de celles prévues pour la conférence et jusqu'à la fin de l'année 2003. Sous réserve donc des inévitables approximations, il semble en ce moment (voir document ci-dessous: total des crédits - total des débits) que, sans compter l'intervention du mécénat, les résultats de 2002-2003 pourraient être légèrement négatifs. Le cas échéant, ils le seraient cependant bien moins que les années précédentes. Ceci résulte en particulier de l'augmentation considérable du nombre de membres-cotisants en même temps que de la réduction sensible des frais de fonctionnement. Si l'on pouvait maintenir le nombre de membres au niveau actuel ou même l'augmenter encore, on pourrait certainement - grâce à l'adaptation des taux de cotisation, telle qu'elle a été récemment votée - prévoir à l'issue de l'exercice prochain (2004-2005) un solde positif même sans l'intervention d'aucun mécénat. Ceci ne pourra évidemment être définitivement vérifié qu'à l'occasion de la prochaine conférence en 2005.

Si un solde positif pouvait être assuré, il permettrait de renforcer le "Fonds Verscheure" destiné aux bourses soutenant la participation de collègues issus de pays à monnaie non convertible. Ceci s'impose dans la mesure où les mécènes traditionnels de ce fonds ont déclaré forfait pour la présente conférence comme pour celles à venir. Le budget proposé pour 2004-2005 inclut clairement les engagements pris à cet égard (voir infra). Enfin, l'accession à un résultat positif dépend également du soutien des universités dont relèvent le Secrétaire Général comme le Trésorier : elles pourvoient en effet à des supports dont les coûts, de ce fait, n'apparaissent pas dans les dépenses de la SISR (voir rapport du Secrétaire Général et de la Présidence du Comité Editorial).

7.2 Le rapport des auditeurs est présenté par Elisabeth Arweck :

« Les auditeurs soussignés ont vérifié les comptes qui ont été préparés par le Trésorier Jean-Pierre Hiernaux . L'impression générale est que ces comptes sont très bien organisés ; en outre il a été répondu clairement à toutes nos questions. Durant cette période du nouveau Conseil, le Trésorier a réorganisé les comptes et a consciencieusement suivi le système qu'il avait conçu, lequel permet de faciles renvois et le contrôle de chaque item, qui peut être aisément suivi si nécessaire. Ceci est d'autant plus important que les officiers de la SISR ne travaillent pas tous au même endroit. Les auditeurs ne voient aucune suggestion à faire, qui permettrait encore d'améliorer le système en place. Les auditeurs ont vérifié, pour toute la période concernée, que les chiffres donnés correspondent aux états bancaires. Ils ont aussi sélectionné certains items qu'ils ont tout particulièrement étudiés et les ont tous trouvés corrects.

Les auditeurs considèrent que la SISR bénéficie de services de secrétariat pour un coût très raisonnable. Ils attirent toutefois l'attention sur le fait que l'accroissement du nombre de membres pourrait induire une augmentation de la charge de travail et dès lors accroître les coûts administratifs.

Considérant le budget de la SISR, les auditeurs notent que la situation économique de la SISR a été drastiquement redressée durant la période concernée, ce qui est essentiellement du à l'augmentation du nombre de membres et à la réduction des coûts administratifs. Malgré ces améliorations, la SISR ne peut exclusivement se reposer, pour ses activités futures, sur les seuls revenus provenant des cotisations. En effet, durant ces deux dernières années, la SISR a bénéficié d'un mécénat important, qui interviendra encore durant les deux prochaines années. Aussi convient-il de veiller à ce que, même si la SISR réussit à accroître le nombre de ses membres, elle ne néglige pas la recherche d'autres sources de financement. »

Signés: Elisabeth Arweck et Ole Riis, Turin 22-7-03.

7.3 Une suggestion est faite proposant d'envisager la possibilité d'avoir, au sein de la Conférence, des sessions co-financées, notamment des Sessions Thématiques ; les organisateurs de celles-ci pourraient explorer la chose.

Secondé par Tom Gannon, Jay Demerath propose d'accepter le rapport des auditeurs, les comptes et le budget. Le rapport est unanimement accepté, de même que les comptes et le budget. Le Président remercie les auditeurs.

#### 8) Election des Auditeurs pour 2004-2005

Grace Davie (Grande Bretagne) et Pierre Bréchon (France), proposés par le Conseil, sont unanimement élus par l'Assemblée Générale. Comme il est toujours possible -- et comme la chose s'est déjà produite dans le passé -- qu'un auditeur ne puisse pas participer à la Conférence, Pauline Côté (Canada) est, sur proposition du Conseil, unanimement élue auditeur suppléant.

#### **C-0203-A-ANALYSE GESTION**

#### nb:

CDÉDITO

- le tableau ci-dessous, destiné à l'analyse de gestion de la période bisannuelle "02-03", résulte d'une réélaboration des données déjà vérifiées au plan comptable (cf. documents *C-02-B et C-03-B*) de manière à (a) dégager ce qui incombe effectivement et normalement à la gestion ordinaire de l'exercice "02-03", (b) ré-allouer aux postes-standard les éléments qui doivent l'être, (c) intégrer l'incidence du mécénat et, enfin (d) vu l'état inachevé de l'exercice bisannuel, estimer l'évolution probable des divers postes jusqu'au terme du 31/12/03. Les montants ajustés sont entre [] et les montants estimés sont entre (); leur calcul est détaillé en feuillets annexes.

110211

110211

- CREDITS				"02"			"03"			′′02+03′	
C1-CRÉDIT-Intérêts dépôts C2-CRÉDIT-Cotisations + Cotisations à To	urin			1215,07	[23567,77 0	7]	(2400)	[7899,24] x	(14/07/03)	(3615,07)	[31467,01] x
C3-CRÉDIT-Dons				\ U	ux recettes	ordinaires)					
C4-CRÉDIT-Conférence				0			[12263,2	0]	(14/07/03)	)	[12263,20]
+ Enregistrements	à Turin			0			X			X	
TOTAUX CRÉDITS	S:										
hors recettes à Tu	ırin				24782,84			[22562,44	<b>4</b> ]	(14/07/03)	]
[47345,28]											
avec recettes à Tu	ırin				0			X			X
- DÉBITS				"02"			"03"			'02+03''	
		1	2	3	4	5	6	1+4	2+5	3+6	
	•			1							
	,	SIS	R	Mécénat	Total	SISR	Mécénat	Total	SISR	Mécénat	TOTGÉN
D1-DÉBIT-Conseil	906,42		1978,36	2884,78	0	0	0	906,42	1978,36	2884,78	
D2-DÉBIT-Frais bancaires	39,21		0	39,21	(110)	0	(110)	(149,21)	0	(149,21)	
D3-DÉBIT-Frais cartes bque	248,26		0	248,26	(215)	0	(215)	(463,26)	0	(463,26)	
D4-DÉBIT-Social Compass	[7625,8		0	7625,84	(12207,66	5)0	(12207,6	6 (19833,50	0)(0	19833,50	)
D5-DÉBIT-Secrétariat		-	[229]	1601,82	1830,82	(1464,32)	(1278,57	) (2742,89)	(1693,32)	(2880,39)	(4573,71)
D6-DÉBIT-Site web	[436,50	0	728,91	1165,41	(1139,5	3)	0	(1139,53)	(1576,03)	728,91	(2304,94)
D7-DÉBIT-Divers	0		0	0	168,88	0	168,88	168,88	0	168,88	
D8-DÉBIT-Conférence			0	0	0	(15081)	(4595)*	(19676)	(15081)	(4595)*	(19676)
		+									
TOTAUX DÉBIT ( <u>50054,28)</u>	CS .		9485,23	4309,09	13794,32	(30386,39	9) (5873,5	<b>7</b> )* ( <u>36259</u>	<u>,96</u> )	(39871,62	) <u>(10182,66)</u> *

<sup>\*</sup> y compris mécénat-2:775

**SOLDE** 

SISR: [47345,28] - (39871,62) = +(7473,66)

//02 - 02!

POUR INFORMATION

Nombre total de membres : 354 [15/07/03]

Evolution du nombre d'abonnés à Social Compass (= membres à plein tarif) :

95	96	97	98	99	00	01	2002-03	pour comparaison
245	230	225	115	156	135	168	272	"01" + 104 = "01" x 162%
	moyenne des 7 années antérieures : 182							moy. + 90 = moy. x 150%

#### C-0405-B-BUDGET

#### nh:

- le tableau ci-dessous, esquisse un budget pour la période bisannuelle "04-05", tenant notamment compte de l'analyse de la période bisannuelle antérieure (cf. C-0203-A-ANALYSE GESTION.doc);
- ce budget table, pour l'ordinaire, sur un fonctionnement analogue à celui de l'exercice précédént y compris quant au placement de fonds (dont dépendent les prévisions d'intérêts de dépôts) -, avec hypothèse d'un nombre de membres égal, d'une hausse annuelle de 2,5% de la valeur monétaire des coûts, répercutée à son tour sur les tarifs de participation à la conférence de 2005, et d'une prise en charge directe SISR comparable à celle exposée pour la conférence de Turin.

- CRÉDITS "04+05'

C1-CRÉDIT-Intérêts dépôts 4860
C2-CRÉDIT-Cotisations 42000
C3-CRÉDIT-Dons (ignorés au budget ordinaire)
C4-CRÉDIT-Conférence 12700

TOTAUX CRÉDITS: 59560

C1: [résultat "03" (2400) +2,5% = 2460 = estimation "05"] + [estimation "05" + 2,5% = 2462] = 4860 pr. arrondi;

C2: hypothèse sur 350 membres cotisants : (270 x 136 EUR : 36720) + (60 x 69 EUR = 4140) + (20 x 54 EUR = 1080) = 41940 -> 42000 pr. arrondi

C4: pré-inscriptions conférence antérieure (12152,35) + 5% = 12760 arrondi à 12700

- DÉBITS			"04+05"		
	S	ISR	Mécénat	TOT	
D1-DÉBIT-Conseil	0	3000	3000		
D2-DÉBIT-Frais bancaires	230	0	230		
D3-DÉBIT-Frais cartes bque	500	0	500		
D4-DÉBIT-Social Compass	21000	0	21000		
D5-DÉBIT-Secrétariat		3000	3000	6000	
D6-DÉBIT-Site web	2400	0	2400		
D7-DÉBIT-Divers	200	0	200		
D8-DÉBIT-Conférence		12200	1000	13200	
D9-DÉBIT-Bourses	1500	3000	4500		
TOTAUX DÉBIT	S:	41030	10000		<u>51030</u>

- SOLDE SISR :  $\underline{59560} - \underline{41030} = \underline{+18530} *$ 

```
D1: (coût total "02" + 2,5 % = 2957 valeur "03") + 2,5% = 3030 valeur "04" -> 3000 pr arrondi

D2: (frais "03" + 2,5% = frais "04" = 112,75) + (frais "04" + 2,5 % = frais "05" = 115,25) = 228 -> 230 pr arrondi

D4: référence "03" = 272 abonnés/an pr 350 membres = 272 x £ 22,55 = (£ 6300 / 0,60872) = 10076 EUR /an -> (référence "03" + 2,5% = 10328 pour "04") + ("04" + 2,5% = 10586 pour "05") = 20914 arrondi à 21000

D5: (frais totaux "03" + 2,5% = frais totaux "04" = 2811) + (frais totaux "04" + 2,5% = frais totaux "05" = 2881) = 5692 porté à 6000 part mécénat "0203" était 2880,39; -> part mécénat "0405" = 3000

D6: (frais "03" + 2,5% = 1168 = frais "04") + (frais "04" + 2,5 % = 1197 = frais "05") = 2365 -> 2400 pr arrondi

D8: proposition de disjoindre le budget "grantees" de celui de la conférence (cf. création du poste D9) total D8: estimation coût conférence Turin sans bourses (-> 19676 - 4500 = 15176) ni brochure-programme (-> 15176 - 5000 = 10176) -> valeur "04" = "03" + 2,5%; -> valeur "05" = "04" + 2,5 % = 10691 arrondi à 10700 + brochure programme à max. 8 EUR/participant x 300 participants = 2400 porté à 2500 = 10700 + 2500 = 13200

D9: (estimation "grantees" à Turin + 2,5% = valeur "04") + 2,5% = 4412 valeur "05" -> 4500 pr arrondi
```

<sup>\*</sup> affectation proposée : consolider les dépôts en placement de manière à (a) garantir un fonds de réserve à la Société, (b) sans préjudice de l'amortissement des effets d'érosion monétaire, imputer systématiquement sur les recettes d'intérêts (i) prioritairement la couverture des bourses"grantees" (D9) et, (ii) l'investissement dans de possibles nouveaux projets.

#### 9) Rapport du président du Comité Editorial

#### 9.1 Les papiers des séances plénières

- 9.1.1 Composé de Pierre Bréchon, Erwann Dianteill, John Fulton, Carlos Garma, Meerten ter Borg et de Liliane Voyé, président, le Comité Editorial a eu, cette fois, l'opportunité de lire les textes des séances plénières avant la Conférence puisque ceux-ci leur sont parvenus à l'avance. Il en remercie les auteurs. Au cours de la Conférence, ceux-ci ont été ou seront contactés par l'un ou l'autre membre du Comité, en vue de leur communiquer les remarques, souhaits, ... sur lesquels celui-ci s'est mis d'accord lors de sa réunion du 21 juillet 2003 à Turin. En sa qualité de futur président du Comité Editorial, Jim Beckford, président sortant de la SISR, s'était joint à cette réunion puisque c'est lui qui aura en charge la publication des 4 prochains numéros de Social Compass/SISR, dont les 2 correspondant à la Conférence de Turin.
- 9.1.2 Il est rappelé que les papiers présentés lors des plénières ne sont pas automatiquement publiés : ils doivent être soumis au Comité Editorial qui peut demander qu'y soient apportés des amendements, des explicitations, ... et que le style corresponde à un article écrit et ne soit pas simplement la version orale du papier présenté.

#### 9.2 Les papiers provenant de toutes les autres sessions

- 9.2.1 Le deuxième numéro de Social Compass/SISR est réservé aux papiers présentés dans toutes les autres sessions de la Conférence, qui sont soumis au Comité Editorial pour publication éventuelle. Le Comité Editorial signale à ce propos que très peu de papiers lui ont été soumis après la Conférence du Mexique. Dès lors, le deuxième numéro de Social Compass/SISR offrant des textes de cette conférence ne contient que 4 papiers. En effet, parmi ceux qui ont été soumis, certains ont été rejetés d'emblée soit parce qu'ils avaient déjà été publiés (dans quelque langue que ce soit) Social Compass n'acceptant que des papiers originaux, soit parce qu'ils ont été jugés insatisfaisants scientifiquement par le Comité Editorial, soit encore parce qu'il s'agissait de papiers correspondant au schéma quelque peu élaboré d'un exposé oral et ne répondant dès lors pas aux exigences formelles d'une revue scientifique. Pour d'autres papiers soumis, il a été demandé aux auteurs d'y apporter des amendements, précisions, explicitations, ... ce qui n'a pas toujours été fait de façon satisfaisante et a donc conduit le Comité Editorial à refuser certains de ces papiers.
- 9.2.2 Le Comité Editorial insiste pour que de nombreux papiers lui soient envoyés et demande en particulier aux organisateurs de sessions thématiques de stimuler les participants à celles-ci à introduire leurs papiers. Social Compass est une revue de qualité, au rayonnement d'autant plus large qu'elle est bilingue.
- 9.2.3 Il est rappelé que tous les membres du Comité Editorial lisent anonymement tous les papiers, les évaluent sur base d'une grille et procèdent à un classement. Celui-ci est effectué en tenant également compte des évaluations de deux collègues extérieurs au Comité Editorial, membres ou non de la SISR, qui ont été choisis comme lecteurs complémentaires de chaque papier en fonction de leur compétence dans la matière traitée par celui-ci.
- 9.2.4 Le Comité Editorial insiste sur le fait que la qualité de la langue n'intervient pas dans l'évaluation des papiers. Ceux-ci doivent être introduits en anglais ou en français et il est

évident que la SISR compte beaucoup de membres dont ni l'une ni l'autre de ces deux langues n'est la langue maternelle. Ils ne peuvent en aucun cas en être pénalisés. Une des tâches des membres du Comité Editorial est d'ailleurs d'éventuellement améliorer la qualité linguistique des papiers; c'est la raison pour laquelle le Comité Editorial doit compter deux membres dont la langue maternelle est le français et deux membres dont la langue maternelle est l'anglais. Pour faciliter ce travail plus ou moins important de réécriture, il peut être utile que les membres du Comité Editorial disposent, outre du texte en anglais ou en français, du texte écrit dans la langue maternelle de l'auteur : certains membres du Comité Editorial connaissent en effet au moins passivement certaines autres langues et cela peut les aider à mieux saisir le sens de certaines phrases que l'auteur peut avoir eu des difficultés à rendre avec précision en anglais ou en français.

#### 9.3 Du respect des règles

Il est instamment demandé aux auteurs de respecter les règles de présentation formelle des papiers introduits : notice bio-bibliographique, résumés dans la langue du papier et dans l'autre langue officielle de la SISR, références dans le corps du texte et dans la bibliographie, notes. Vous avez dû trouver dans vos dossiers un document qui rappelle toutes ces exigences, lesquelles peuvent en outre être vérifiées en consultant Social Compass.

Le non-respect de ces règles induit un travail très lourd, avec ce que cela signifie comme perte de temps et d'argent. A titre d'exemple, le numéro des 4 papiers libres du Mexique a supposé plus de 200 courriels, ayant uniquement pour but de rappeler sans cesse les mêmes choses! Merci d'y songer.

#### 9.4 Remerciements

Au terme de son mandat de responsable du Comité Editorial, Liliane Voyé tient à remercier chaleureusement tous les membres de celui-ci pour leur collaboration très professionnelle et à souhaiter bon vent à Jim Beckford.

#### 10) La 28ème Conférence (2005)

Sinisa Zrinscak, représentant la Croatie, annonce que c'est pour lui « un grand honneur d'avoir la possibilité de proposer l'Université de Zagreb, la ville de Zagreb, et la Croatie comme hôte de la prochaine conférence ». Il souligne que beaucoup de membres se souviennent sans doute que la Croatie -- à l'époque inscrite dans la Yougoslavie -- a accueilli la 11ème Conférence à Opatija en 1971. La décision de tenir celle-ci dans un pays communiste (même le plus libéral de ces pays) était, à l'époque, non seulement un grand défi mais aussi un signe important de reconnaissance et de soutien à la petite communauté de sociologues qui, depuis le milieu des années 60, s'efforçait de conduire des recherches scientifiques et fiables en sociologie des religions. « Sommes-nous aujourd'hui capables d'accueillir la conférence de la SISR ? » s'est demandé Sinisa Zrinscak. Il répond en disant qu'il pense vraiment que la Croatie est capable de ce faire, même si le pays vit encore certaines séquelles de la guerre. La Croatie se prépare à entrer dans l'Union Européenne et les sociologues des religions font désormais pleinement partie de la Communauté Scientifique Internationale.

Cette conférence en Croatie sera importante non seulement pour les sociologues croates des religions, mais aussi pour tous les sociologues des pays post-communistes, continue Sinisa Zrinscak. Dans ces pays existe un effort soutenu pour stimuler la recherche sociologique -- ce qui est apparu clairement dès la Conférence de la SISR à Budapest en 1993, puis lors de Conférences tenues ensuite à Cracovie, à Budapest et à Zagreb par la Société Internationale d'Etude de la Religion en Europe Centrale et de l'Est.

Sinisa Zrinscak propose d'organiser la Conférence fin juillet 2005. Celle-ci sera accueillie par l'Association Sociologique de Croatie et par la Faculté de Philosophie de l'Université de Zagreb, avec le soutien du Ministère Croate de la Science. Cent chambres ont déjà été réservées dans des résidences universitaires fraîchement rénovées et la ville de Zagreb dispose d'hôtels en suffisance.

Il termine en disant « Si les Croates ne peuvent promettre de faire mieux que les Italiens, ils s'engagent à faire au mieux possible. A Zagreb, dans deux ans ! »

Il n'y a pas de questions à propos de cette candidature. Le Conseil statuera sur celle-ci lors de sa rencontre en février 2004 et choisira alors aussi le thème et les dates.

#### 11) Divers

Certaines informations sont transmises concernant d'autres prochaines conférences. L'attention est attirée sur la tenue de la Conférence IAHR en 2005 à Tokyo ; il s'agit d'éviter un conflit de dates avec la Conférence de la SISR.

#### 12) Relève de la Garde

A l'issue de l'Assemblée Générale, Jim Beckford installe Enzo Pace en tant que nouveau président, pour 4 ans. Celui-ci remercie les membres de leur confiance ; il s'engage à poursuivre le travail des présidents qui l'ont précédé et à être attentif aux problèmes auxquels la SISR doit faire face. Il dit son souci d'encourager les jeunes chercheurs à joindre les rangs de celle-ci, d'étendre la présence de la SISR à des pays et régions où elle reste peu présente et de stimuler les échanges et la coopération intellectuelle et amicale entre les membres.

### OFFICIERS de la SISR et MEMBRES DU CONSEIL (2003-2005)

#### Le Comité Exécutif

Président Vice Président Secrétaire Général Trésorier Enzo Pace Jean-Paul Willaime Karel Dobbelaere Jean-Pierre Hiernaux

#### Membres du Conseil (date de fin du mandat en cours)

Président d'honeur Bryan Wilson Président sortant(2007) Jim Beckford

Peter Beyer 2005 (Canada)

Irena Borowik 2007 (Europe Centrale et Europe de l'Est)

Jay Demerath 2007 (EU) [denier mandat]

John Fulton 2005 (Grande Bretagne) [denier mandat]

Franco Garelli 2007 (Italie) [denier mandat]

Carlos Garma 2005 (Mexique)

Cecilia Mariz 2005 (Amérique du Sud)

Fréderic Moens 2007 (Belgique)

Fabienne Randaxhe 2007 (France)

Pal Repstad 2007 (Pays Nordiques) [denier mandat]

Erik Sengers 2007 (Pays Bas)

Tadaatsu Tajima 2007 (Japon)

Olivier Tschannen 2005 (Suisse) [denier mandat]

Monika Wohlrab-Sahr 2005 (Allemagne)

#### Ex-officio:

Roberto Blancarte CR 22 AIS (Mexique) Sinisa Zriscak Comité Local (Croatie)

#### Postes non pourvus:

Espagne Asie du Sud

#### Comité Editorial (date de fin du mandat en cours)

Jim Beckford 2007, président (Grande Bretagne) Erwan Dianteill 2005 (France) John Fulton 2005 (Grande Bretagne) Carlos Garma 2005 (Mexique) Fabienne Randaxhe 2007 (France) Pål Repstad 2007 (Norvège)

#### Auditeurs des comptes de la SISR 2003-2005

Grace Davie (Grande Bretagne)

Pierre Bréchon (France)

Suppléante: Pauline Côté (Canada)

### RESULTATS DES VOTES (2003)

**63** membres ont voté<sup>1</sup>

### **Conseil 2004-05**

(Voir le Rapport du Secrétaire Général dans le Procès Verbal de l'Assemblée Générale)

### L'augmentation des cotisations pour 2004-05 a été acceptée

(Voir le Rapport du Secrétaire Général dans le Procès Verbal de l'Assemblée Générale)

**49** OUI

**13** NON

1 ABSTENTION

18

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous avons reçu un bulletin de vote en retard de deux semaines.

<u>Tous les changements des Statuts qui ont été proposés ont été acceptés</u>

(Art. 39: la majorité requise est de:[63 : 3] X 2 = 42; pour les voix Anglophones: [30: 3] X 2 = 20; pour les voix Francophones: [33 : 3] X 2 = 22)

Articles	Accept the proposed changes / Acceptent les changements proposés	N' acceptent pas les changements proposés / Do not accept the proposed changes	Abstentions
Art. 2 The headquarters of the Association shall be established at the General Secretariat of the society (cf art.35 a) / Le siège social de l'Association est localisé au siège du Secrétariat Général (cf. art. 35a)	60	1	2
Art. 9 (*)The General Secretary shall examine applications in conformity with Art. 8. Should an application for membership be rejected by the General Secretary, the applicant may appeal to the Council, which shall give a definitive ruling.	28	1	1
Art. 11 La qualité de membre se perd  b) suite au non-paiement en temps voulu de la cotisation  Membership shall be forfeited  b) subsequent to non-payment of dues in time	58	3	2
Art. 15 The General Assembly shall: d) determine the amount and the periodicity of dues L'assemblée générale (AG): d) fixe le montant et la périodicité de la cotisation	60	0	3
Art; 16 a) (*) The quorum of the General Assembly shall be twice the number of the Council plus one (present or represented). Decisions shall be taken by simple majority. Should the quorum be not obtained, the Council may proceed legitimate if, within a period of six weeks, the number of votes received for a decision by postal ballot shall be greater than the number of votes against. In the event of a tie it shall be competent in the Council to decide the issue.	28	0	2
Art. 16 b) (**) Chaque membre peut représenter un et un seul autre membre de l'Association non présent. Les procurations se font par écrit et sont reçues par le secrétaire général au début de l'Assemblée Générale. Elles sont enregistrées dans le compte-rendu de l'assemblée générale.	30	1	2

Art. 17  a) the Council shall be composed of a President, a Vice-President, a General Secretary, a Treasurer and Council members, all of whom are			
elected by the members of the Association. In addition, the immediate Past President (who also chairs the Editorial Committee) and any Honorary Presidents shall be members of the Council.  a) Le Conseil se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier et des membres du Conseil, tous élus par les membres de l'Association. En font en outre partie, le président sortant (qui est aussi président du Comité Éditorial) et les éventuels présidents d'honneur	57	3	3
Art. 18 b) Les mandats du président, du secrétaire général et du trésorier sont de quatre ans. b) The terms of office of the President, the General Secretary and the Treasurer are for four years.	61	0	2
d) Voting shall be by postal ballot and shall take place before the Conference which marks the end of the relevant period of office, except for the Secretary General and the Treasurer whose mandates expire at the end of the calendar year during which the conference takes place.  d) Le vote s'effectue par voie postale et a lieu avant la Conférence qui marque la fin du mandat des membres non rééligibles. Cette règle ne vaut pas pour le Secrétaire Général et le Trésorier dont les mandats expirent à la fin de l'année civile au cours de laquelle a eu lieu la Conférence.	56	2	5

Art. 23  a) Chaque membre du Conseil a le même			
droit de vote excepté le président sortant et les présidents d'honneur qui n'ont pas droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou mandatés. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou mandatés Ces décisions n'ont force d'application que si au moins un tiers des membres du Conseil sont présents ou mandatés.  a) All members of the Council shall have an equal vote, except that neither the Past President nor any Honorary Presidents have the right to vote. Decisions shall be made by a simple majority of votes of the members present or represented. Decisions shall be valid if at least a third of the members of the Council shall be present or represented.	58	3	2
a) The Council may invite non-members of the Council to its meetings for particular items of business and for the discussion concerning these items only. But such persons shall have no right to vote.  a)S'il le juge opportun, le Conseil peut inviter à ses réunions des personnes extérieures à lui, et ce exclusivement pour des matières particulières et pour le temps des débats qui concernent spécifiquement celles-ci. Mais les invités n'ont pas le droit de vote.	60	1	2
<ul> <li>b) éliminer, <u>le paragraphe b) est repris aux articles 17a) et 23 a)</u></li> <li>b) <u>Delete, incorporated in art 17 a) and art.</u></li> <li>23 a)</li> </ul>	53	1	9
Art. 28: The President may after consulting the members of Council resolve all matters within the competence of the Council.  Le président peut régler toute question de la compétence du Conseil par consultation des membres de celui-ci	54	3	6

Art. 36: Le trésorier est responsable de la préparation des budgets de la Société, de la présentation des rapports concernant la situation financière et, conjointement avec le secrétaire général, de la gestion quotidienne des ressources. La validité de toute transaction financière de la société est garantie par la signature du trésorier ou par celle du Secrétaire Général.  The Treasurer shall be responsible for preparing the Society's budget, and in junction with the General Secretary, managing its resources on a day-to-day basis. The signature of either the Treasurer or the General Secretary is sufficient to authorise valid financial transactions on the Society's behalf.	57	3	3
Art. 40: When a postal vote is conducted only those ballots postmarked on or before the deadline shall be deemed valid  Lors des votes par correspondance, seront seuls valides les bulletins de vote portant un cachet postal datant du jour de l'échéance prescrite ou antérieur à celui-ci.	59	1	3
Art. 45: Si les bulletins de vote reçus par le secrétaire général dans un délai de six semaines à compter du jour de l'expédition (le cachet de la poste faisant foi) représentent moins des deux tiers des membres, le secrétaire général enverra une seconde notification et demandera aux membres de voter dans un délai de six semaines, le cachet de la poste faisant foi. La dissolution ou son rejet sera prononcée, à la majorité simple des votes émis.  Should votes received by the General Secretary within six weeks from the date of dispatch (as shown by the postmark) represent less than two-thirds of the members he or she shall send a further notification and shall request the members to vote again within six weeks. In such a case, the dissolution or its rejection shall be pronounced upon a simple majority of the votes cast	58	0	5

### Vous trouvez le texte des statuts ci-après

<sup>(\*)</sup>Adaptation en référence au texte français; 30 anglophones ont voté. (\*\*) Adaptation en référence au texte anglais; 33 francophones ont vote

#### STATUTS DE LA SISR

#### **Dénomination**

#### Art. 1

Il est constitué, entre toutes les personnes acceptant les présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-dessous, l'association dénommée : Société Internationale de Sociologie des Religions (SISR).

#### Siège

#### Art. 2

Le siège social de l'Association est localisé au siège du Secrétariat Général (cf. art. 35a)

#### **Objet**

#### Art. 3

La SISR est une association de caractère scientifique. Elle a pour objet de faire progresser la sociologie et les sciences connexes, dans l'analyse et l'interprétation des phénomènes religieux ou des phénomènes qui sont en rapport avec ceux-ci.

#### Art. 4

Pour remplir son objet, l'Association privilégie les deux objectifs suivants:

- a) favoriser les relations entre sociologues dans le monde entier et, plus généralement, entre spécialistes des diverses disciplines concernées par l'objet de l'Association;
- b) organiser périodiquement une Conférence Internationale.

#### **Instances**

#### Art. 5

Les instances de l'Association sont :

- l'assemblée générale;
- le conseil;
- le comité exécutif;
- le secrétariat général.

#### Art. 6

L'instance souveraine de l'Association est formée par l'ensemble de ses membres (cf. arts. 7-12) réunis en assemblée générale et appelés à voter au cours de celle-ci en personne ou par procuration. Ils peuvent aussi être appelés à voter par correspondance (cf. art. 16).

#### **Membres**

#### Art. 7

L'Association se compose exclusivement de personnes physiques.

#### Art. 8

Peut devenir membre de l'Association toute personne, sur sa demande, répondant à l'une des caractéristiques suivantes :

- a) enseigner la sociologie ou les sciences connexes dans une université ou une institution d'enseignement supérieur;
- b) être membre d'un institut de recherches sociologiques ou socio-religieuses;
- c) avoir reçu une formation universitaire en sociologie ou en sciences connexes;
- d) être susceptible d'apporter une contribution aux buts de l'Association en raison de ses qualités personnelles, de sa position officielle ou de ses travaux scientifiques.

#### Art. 9

Le secrétaire général examine la recevabilité des candidatures en se référant à l'art. 8. En cas de refus, l'intéressé peut introduire un recours auprès du Conseil, qui statue définitivement.

#### Art. 10

Toute adhésion comme membre implique l'acceptation des présents statuts qui sont déposés au siège social.

#### Art. 11

La qualité de membre se perd :

- a) par démission écrite envoyée au secrétaire général;
- b) suite au non-paiement en temps voulu de la cotisation;
- c) par radiation prononcée par le Conseil pour motif grave, et après que l'intéressé ait été en mesure de fournir des explications; le Conseil notifie la radiation par écrit à l'intéressé, lequel peut introduire un recours devant l'Assemblée Générale. Le recours a un effet suspensif.

#### Art. 12

Un membre démissionnaire ne peut faire valoir aucun droit sur l'actif de l'Association.

#### Assemblée Générale

#### Art. 13

Au cours de chaque Conférence se tient une assemblée générale des membres de l'Association présents à la Conférence.

#### Art. 14

Peuvent assister à cette Assemblée Générale les non-membres inscrits à la dite Conférence, mais sans droit de vote ou de parole. Néanmoins, le président a le pouvoir discrétionnaire de donner la parole à un non-membre.

#### Art. 15

L'assemblée générale (AG):

- a) élit deux vérificateurs des comptes;
- b) adopte les rapports du Conseil;
- c) adopte les comptes et le budget de l'Association;
- d) fixe le montant et la périodicité de la cotisation;
- e) discute les propositions des membres déposées au Secrétariat général avant la première réunion du Conseil se tenant lors de la Conférence.

#### Art. 16

La procédure de vote est la suivante:

- a) Le quorum est atteint lorsque sont présents ou représentés un nombre de membres égal au double de celui des membres du Conseil plus un. Les décisions sont prises à la majorité simple. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, le Conseil procède à un vote par correspondance. Une décision légitime est atteinte si, dans un délai de six semaines, le nombre de votes reçus en faveur de la décision est plus grand que le nombre de votes reçus contre celle-ci. En cas de parité des voix, la décision revient au Conseil.
- b) Chaque membre peut représenter un -- et un seul -- autre membre de l'Association non présent. Les procurations se font par écrit et sont reçues par le secrétaire général au début de l'assemblée générale. Elles sont enregistrées dans le compte-rendu de l'assemblée générale.

#### Conseil

#### Art. 17

- a) Le Conseil se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier et des membres du Conseil, tous élus par les membres de l'Association. En font en outre partie, le président sortant (qui est aussi président du Comité Éditorial) et les éventuels présidents d'honneur.
- b) Sont invités de droit : le président et le secrétaire du Comité local de la Conférence suivante, désignés par les membres du pays organisateur. Ils ont droit de vote.

#### Art. 18

- a) Le Conseil fixe le nombre de ses membres. Il tient compte de la répartition géographique des membres de l'Association et de la situation internationale quant à l'objet de l'Association.
- b) Les mandats du président, du secrétaire général, et du trésorier sont de quatre ans.
- c) Le vice-président en fonction devient président pour la durée du terme suivant; au même moment, un nouveau vice-président est élu.

- d) Il doit s'écouler un intervalle de deux ans entre le début du mandat du président et le début des mandats du secrétaire général et du trésorier.
- e) En cas d'impossibilité pour le président, le secrétaire général ou le trésorier de terminer leur mandat, le Conseil nomme un de ses membres à titre intérimaire pour poursuivre ce mandat jusqu'à la prochaine Conférence. Si, à cette Conférence, deux ou plus de deux de ces postes sont à pourvoir, le mandat du poste ou des postes qui n'auraient normalement pas été à pourvoir sera limité à deux ans et comptera pour un premier mandat, aux termes de l'art. 19.

#### Art. 19

- a) Les membres du Conseil sont élus pour quatre ans. Ils sont rééligibles consécutivement une seule fois, sauf s'ils assument la fonction de président, de secrétaire général ou de trésorier; dans ce cas, la durée consécutive de leur présence au Conseil ne doit pas dépasser trois mandats.
- b) Le renouvellement du Conseil ne doit pas dépasser la moitié des membres de celui-ci.

#### Art. 20

- a) Les vacances de postes sont annoncées par le secrétaire général dans le bulletin de l'Association au moins six mois avant les élections. Toute candidature doit être proposée par écrit par deux membres de l'Association, autres que le candidat, lequel doit lui-même être membre de l'Association. La candidature ne devient effective que si le candidat accepte formellement.
- b) Les candidats et les parrains doivent appartenir à la région géographique d'où est issue la candidature.
- c) Les candidatures sont reçues par le secrétaire général. Celui-ci établit la liste des candidats pour les élections.
- d) Le vote s'effectue par voie postale et a lieu avant la Conférence qui marque la fin du mandat des membres non rééligibles. Cette règle ne vaut pas pour le secrétaire général et le trésorier dont les mandats expirent à la fin de l'année civile au cours de laquelle a eu lieu la Conférence.

#### Art. 21

Les élections se font au scrutin par liste. Sont élus les candidats qui, pour chaque pays ou région géographique, obtiennent le plus de voix. En cas d'égalité de suffrages, le secrétaire général procède à un tirage au sort en présence de deux témoins.

#### Art. 22

Le Conseil se réunit au minimum à chaque Conférence. Le président le convoque en session extraordinaire s'il le juge nécessaire, ou lorsqu'au moins un tiers des membres du Conseil lui en fait la demande, accompagnée d'un ordre du jour.

#### Art. 23

a) Chaque membre du Conseil a le même droit de vote excepté le président sortant et les présidents d'honneur qui n'ont pas droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou mandatés. Ces décisions n'ont force d'application que si au moins un tiers des membres du Conseil sont présents ou mandatés.

- b) La procuration se fait par écrit et se limite à une par membre présent. Le secrétaire général reçoit les procurations au début de la réunion et les mentionne dans le compte-rendu de celle-ci.
- c) Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil recourt à un vote par correspondance
- d) En cas d'égalité de voix, le président décide.

#### Art. 24

S'il le juge opportun, le Conseil peut inviter à ses réunions des personnes extérieures à lui, et ce exclusivement pour des matières particulières et pour le temps des débats qui concernent spécifiquement celles-ci. Mais les invités n'ont pas le droit de vote.

#### Art. 25

Le Conseil est compétent pour prendre toutes les décisions touchant l'activité de l'Association, sauf celles qui sont réservées à l'Assemblée générale. En particulier, il lui appartient de :

- a) surveiller la politique générale de l'Association;
- b) surveiller la gestion des fonds de l'Association;
- c) déterminer le lieu, la date, le thème, les sous-thèmes et la structure des conférences.

#### Art. 26

- a) Le Conseil peut représenter et engager l'Association dans tout ce qui n'est pas réservé à la décision de l'Assemblée Générale.
- b) Le Conseil peut, en ce sens, faire tout acte mobilier ou immobilier : vendre et acheter, prêter et emprunter, faire toute opération commerciale ou bancaire; c'est-à-dire engager valablement l'Association en toutes circonstances de la manière la plus large.

#### Art. 27

Il peut déléguer certains de ses pouvoirs à des membres du Conseil ou à des tiers.

#### Art. 28

Le président peut régler toute question de la compétence du Conseil par consultation des membres de celui-ci.

#### Art. 29

L'Association est valablement représentée en justice par le président ou toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil.

#### Comité exécutif

Art. 30

Le Comité exécutif est composé du président, du vice-président, du secrétaire général et du trésorier. Pour la préparation des Conférences internationales, il s'adjoint le président du Comité local de la Conférence à venir.

Art. 31

Il veille au développement et à l'exécution de la politique scientifique de l'Association.

Art. 32

Il est responsable de la préparation des Conférences et prend toutes les mesures utiles à cet effet.

Art. 33

Il prépare les rapports à présenter au Conseil et à l'Assemblée générale.

#### **Président**

Art. 34

- a) Il préside l'Assemblée, le Conseil et le Comité exécutif.
- b) Il représente l'Association à l'extérieur.

#### Vice-président

Art. 34bis

- a) Le vice-président est le futur président
- b) En cas de nécessité, il supplée le président.

#### Secrétariat général

Art. 35

- a) Le siège du Secrétariat général constitue le siège social de l'Association.
- b) Sous la direction du secrétaire général, le secrétariat général assure la gestion journalière de l'Association, conformément aux directives données par le Conseil.

Art. 36

Le trésorier est responsable de la préparation des budgets de la Société, de la présentation des rapports concernant la situation financière et, conjointement avec le secrétaire général, de la gestion quotidienne des ressources. La validité de toute transaction financière de la société est garantie par la signature du trésorier ou par celle du Secrétaire Général.

#### Changement des statuts

#### Art. 37

- a) Une proposition de changement de statuts peut être faite par dix membres au moins et doit être envoyée par écrit au secrétaire général.
- b) Pour être discutée à l'AG, elle doit parvenir au secrétaire général au moins six semaines avant le début de la Conférence suivante.

#### Art. 38

Sans attendre la Conférence suivante, le Conseil, statuant à l'unanimité, peut proposer aux membres un vote par correspondance au sujet d'un changement de statuts.

#### Art. 39

Une proposition de changement de statuts est acceptée selon la procédure décrite à l'art. 16; la majorité des deux tiers des membres présents ou mandatés est cependant requise.

#### Procédure de vote et publicité des décisions

#### Art. 40

Lors des votes par correspondance, seront seuls valides les bulletins de vote portant un cachet postal datant du jour de l'échéance prescrite ou antérieur à celui-ci.

#### Art. 41

Toute décision (élection, changements de statuts, résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil) doit être publiée dans le bulletin de l'Association.

#### Ressources

#### Art. 42

Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations de ses membres, le produit des services rendus, les subventions, dons et legs.

#### Art. 43

Les membres de l'Association ne sont financièrement responsables que jusqu'à concurrence du montant de leur cotisation.

#### Dissolution de l'Association

#### Art. 44

Une résolution de dissolution de l'Association doit être notifiée aux membres avec les observations du Conseil et un bulletin de vote.

#### Art. 45

Si les bulletins de vote reçus par le secrétaire général dans un délai de six semaines à compter du jour de l'expédition (le cachet de la poste faisant foi) représentent moins des deux tiers des membres, le secrétaire général enverra une seconde notification et demandera aux membres de voter dans un délai de six semaines, le cachet de la poste faisant foi. La dissolution ou son rejet sera prononcée, à la majorité simple des votes émis.

#### Art. 46

Le Conseil ou, à défaut, le président, désignera le ou les liquidateurs de l'Association. Les biens seront donnés à toute autre organisation internationale poursuivant des buts identiques.

Les dernières révisions des présents statuts furent adoptées par vote écrit le 10 juin 2003, Louvain, Belgique.

### CONFÉRENCES ET RENCONTRES ANNUELLES

**AFSR** Colloque: Les ONG confessionnelles. Action internationale et mutations religieuses, 3 - 4 février 2004, 59 rue Pouchet, Paris, F-75017, France. Renseignements et inscriptions: afsr@iresco.fr.

**American Sociological Association:** Annual Meeting, San Francisco, August 2004. **Section 34**: **Sociology of Religion** will organize 3 sessions (Religion and Family, Religion and Immigration, and Religion Race and Ethnicity) and Round tables on August 16. Section Chair: R.Stephen Warner, University of Illinois at Chicago, 1007 W. Harrison Street, Chicago, Il 60607-7140, USA; Tel.: +-1-312-996-0990 < <a href="mailto:rswarner@uic.edu">rswarner@uic.edu</a>. For up-to-date information: www.asanet.org/section 34/index.html

**Association for the Sociology of Religion:** San-Francisco meeting, 13-15 August 2004. The theme: "The causes and consequences of contemporary moralities". Program Chair; Fenggang Yang, Department of Sociology and Anthropology, Purdue University, Stone Hall, 700 W State Street, West Lafayette, IN 47907-2059; e-mail: <u>ASR2004@soc.purdue.edu</u>. Deadlines: January 15, 2004: Session proposals; February 15, 2004: paper proposals (abstracts 150 words maximum). Submission by email are encouraged; please include email address an all correspondence. See ASR web site: www.sociologyofreligion.com

British Sociological Association (BSA): Sociology of Relgion Study Group will hold its 2004 Annual Conference in Bristol from Monday 29 March – Thursday 1 April. The theme: "A Sociology of Spirituality". Contributors from outside the UK would be very welcome. The local organizer is Dr Kieran Flanagan (Kieran.Flanagan@bristol.ac.uk). For details, see <a href="http://www.socrel.org.uk/">http://www.socrel.org.uk/</a>.

**Network for the Study of Implicit Religion:** Inter-Disciplinary Week-end Implicit Religion: Denton Hall, Ilkley 7-9 May 2004. Co-ordinator: Dr. E. I. Bailey, email: eibailey@csircs.freeserve.co.uk

Religious Research Association: Annual Meeting 2004 in Marriott Country Club Plazza, Kansas City, Missouri, USA. October 22-24: "Linking Social Action and Religious Research". Send proposals to: John P. Bartkowski, Department of Sociology, Anthropology, & Social Work, P.O. Box C, Mississippi State University, Mississippi State, MS 39762, USA. E-mail: Bartkowski@soc.msstate.edu. Include email address on all proposals. Deadlines: January 16, 2004: Session proposals (title and description); March 15, 2004: Paper proposals (title and abstract); September 30 2004: Complete paper due to discussant (if session has discussant).

**Society for the Scientific Study of Religion:** Annual Meeting 2004 in Marriott Country Club Plazza, Kansas City, Missouri, USA. October 22-24: "Overcoming Boundaries in the *Scientific* Study of Religion". Send proposals to: William H. Swatos Jr, Program Chair, 3529 Wiltshire Drive, Holiday, FL 34691-1239, USA. Email: <a href="mailto:swatos@microd.com">swatos@microd.com</a>. Include email address on all correspondence. Deadlines: January 15, 2004 Session proposals; March 15, 2004 Paper Proposals with a concise abstract. Web site: <a href="mailto:www.sssrweb.org">www.sssrweb.org</a>.